

DELIBERATION : 2021-03-02

OBJET : Modification du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mil vingt et un et le onze mai à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard

JONKER Nina

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas

CASPARI Hélène

FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion; FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DELSAUX Alain ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. VIALE Thierry; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. MARTORANO Robert; Mme CHAILLAN Alix; M. COLLOMP Thierry; M. DURAND Gilles; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Exposé

La communauté de communes exerce sur son territoire la mission France Service en proposant, en étroite partenariat avec le Département des Alpes de Haute Provence, des points d'accueil, d'information et d'orientation du public. Pour l'exercice de cette compétence, la labellisation portant sur des critères de qualité et d'amplitude de service, revêt un enjeu majeur notamment en terme de financement. Pour remplir les critères minimum requis sur le site d'Annot/Entrevaux, il est donc envisagé de renforcer cet accueil en le mutualisant avec celui de l'antenne d'Annot.

A cet effet, il est proposé la création d'un emploi à temps non complet équivalent à une quotité de temps de travail de 90%, répartis pour moitié entre l'accueil de l'antenne et celui de la Maison France Service.

En contrepartie et dans une logique d'équilibre financier et de mutualisation, il est proposé de supprimer les deux emplois à temps incomplet affectés préalablement à l'accueil d'antenne sur ce secteur.

Suppressions	Création
1 emploi permanent d'adjoint administratif (C) à temps non complet (17,5/35)	1 emploi permanent d'adjoint d'administratif (C) à temps non complet (31.5/35)
1 emploi permanent d'adjoint administratif (C) à temps non complet (14/35)	

Un agent d'animation affecté en établissement d'accueil du jeune enfant sollicite sa réintégration à la suite d'une disponibilité, et bien que le poste correspondant ait été affecté à un autre agent durant cette période. Cette demande de réintégration répondant à un besoin annualisé et identifié en effectifs qualifiés, il vous est proposé de créer le poste correspondant au tableau des emplois et des effectifs. Ce poste permettra de réduire d'autant financièrement le recours aux agents contractuels embauchés pour faire face à la saisonnalité de l'accueil de jeunes enfants, tout en garantissant un taux d'encadrement que les difficultés de recrutement mettent régulièrement à mal.

Création
1 emploi permanent d'adjoint d'animation (C) à temps complet (35h)

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SUPPRIMER** au tableau des emplois et des effectifs les postes suivants :

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif (C) à temps non complet (17,5/35)
 - 1 emploi permanent d'adjoint administratif (C) à temps non complet (14/35)
- **DE CREER** au tableau des emplois et des effectifs les postes suivants :
- 1 emploi permanent d'adjoint d'administratif (C) à temps non complet (31.5/35)
 - 1 emploi permanent d'adjoint d'animation (C) à temps complet (35h)
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les recrutements à intervenir

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 11 mai 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER



B.R. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210511-2021_03_02-DE